

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 3

Nombre de membres absents : 2

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 20 Novembre à 19 heures trente, le conseil (*assemblée délibérante*), également convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Saint Hilaire sous la présidence de Jean-Louis CARBONNEL,

ETAIENT PRESENTS : AVILA Nathalie, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, JEAN Jacinthe, LABESSOUILLE Jérôme, LAZARO Pascal, RENAUD Katia, ROLLIN Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : HOYOS Pierre (procuration à DELFOUR Etienne) ; MANCES Françoise (procuration à RENAUD Katia) ; BURLAN Christelle (procuration à FERNANDEZ Martine)

ETAIENT ABSENT : OCANA Joffrey, OUBALKASSAM Mohamed.

SECRETAIRE DE SEANCE : RENAUD Katia

DATE DE LA CONVOCATION : 12 NOVEMBRE 2025

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT : Katia RENAUD a été désignée secrétaire de séance.

Procès-Verbal du 02 OCTOBRE 2025 adopté à l'unanimité

- 1. Demande de demande de subvention FONDS VERT ETAT – création de citernes de réserves d'eau adaptées aux besoins opérationnels de lutte Incendie – Ecarts de Saint Hilaire – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT**

VOTE A L'UNANIMITE

A l'aune de l'incendie dévastateur qui a affecté notre département le 05 Août dernier, il est vital de renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie sur la commune.

Le Fonds Vert, mis en place par l'ETAT, constitue un levier opérationnel permettant de financer des projets limitant ce risque dans les territoires. Monsieur le Maire suggère de déposer auprès de la Préfecture de l'Aude au titre du Fonds Vert, un dossier relatif à l'aménagement de la forêt aux abords des zones urbanisées avec la création de citernes de réserves d'eau contribuant à la stratégie d'attaque des feux naissants.

A la lecture du risque incendie sur la commune de Saint Hilaire, il est décidé de créer pour l'exercice 2025/2026 trois citernes de réserves d'eau adaptées aux besoins opérationnels de lutte incendie.

Acquisition de trois citernes de réserves d'eau, travaux de terrassement, d'accessibilité, de mise en sécurité des points, remplissage des citernes.	56 000 €
TOTAL	40 000 €

Montants exprimés HTVA

Plan de financement :

Fonds VERT ETAT 60 %	33 600 €
Fonds propres	22 400 €
Total	56 000 €

2. Octroi de chèque cadeaux et de colis de Noël pour les Agents Municipaux **VOTE A L'UNANIMITE**

Une collectivité territoriale peut faire bénéficier à ses employés d'un avantage sous forme de chèque cadeau, à l'occasion de noël, qui, dans la limite d'un plafond annuel (5% du plafond mensuel de la sécurité sociale), n'est pas assujetti aux cotisations sociales et n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Il est proposé d'attribuer un chèque cadeau de 90 euros à l'occasion de la fête de noël aux agents afin de les remercier pour leur implication et leur travail au sein de la collectivité, chèque cadeau partagé entre un colis de Noël de produits locaux acheté à la boutique de l'Abbaye et un bon d'achat pour l'ensemble des agents de la collectivité locale au sein des commerces de Saint Hilaire.

3. Aménagement de la forêt communale de Saint Hilaire **INFORMATION**

Lecture de l'Arrêté Préfectoral validant l'aménagement de la forêt communale.

4. Cession pour l'euro symbolique de parcelles de vignes à la commune de Saint Hilaire

VOTE A LA MAJORITE

Monsieur BONNET Gérard, propriétaire des parcelles situées à Saint Hilaire et cadastrées section A N°260 et N°261 situées au lieu-dit le Bousquet a fait part de sa décision d'en faire cession pour l'euro symbolique à la commune de Saint Hilaire. Ces parcelles forment un terrain d'une superficie totale de Oha 96ca 90a. Après avoir échangé avec le propriétaire, il s'avère qu'il ne souhaite avoir aucun frais à supporter tant pour les frais d'actes notariés que pour la Taxe Foncière. Ces parcelles non bâties sont des vignes actuellement travaillées par l'association Abbaye Vigneronne en Vallée du Lauquet par le biais d'un contrat de bail à ferme viticole.

Il est proposé d'accepter la cession à l'euro symbolique des dites parcelles A 260 (Oha 42ca 90a) et A 261 (Oha 54ca), et de prendre en charge les frais d'actes notariés y afférents (FRAIS 200.20 euros), ainsi que l'intégralité des taxes foncières courant l'année de la signature de l'acte.

5. Transfert du siège social de la communauté de communes du Limouxin VOTE A L'UNANIMITE

Il est proposé la modification de l'article 8 des statuts de la Communauté de communes du Limouxin comme suit : ARTICLE 8 - SIEGE SOCIAL : Le siège de la Communauté de communes est fixé à l'adresse suivante : TUILERIE - 29, Avenue André CHENIER 11300 LIMOUX (et non plus Place Alcantara LIMOUX).

6. Modification des statuts de la Communauté de communes du Limouxin VOTE A L'UNANIMITE

Il est proposé la modification statutaire suivante : Article 6 – Compétences - III Compétences supplémentaires - Politique en matière d'enfance-jeunesse. Il est ajouté : « La Communauté de communes est autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant sur son territoire. A ce titre, elle assure :

- Le recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles, ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire ;
- L'information et l'accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que des futurs parents ;
- La planification, au vu du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil ;
- Le soutien à la qualité des modes d'accueil. »

7. Choix prestataire réfection du chemin du Plo

VOTE A L'UNANIMITE

La consultation a été adressé aux entreprises suivantes.

CAZAL TP : 8 Zone Artisanale Cardona - 11410 SALLES-SUR-L'HERS

BURGAT ET FILS : ZA de la Plaine, 11300 COURNANEL

CHAUVET TP : Avenue de Catalogne, 11300 LIMOUX

Les différents dossiers ont été examinés par la Commission d'Appel d'Offres qui a choisi l'offre suivante : BURGAT FILS – Montant TTC : 34 152 €

Il est proposé de désigner l'entreprise BURGAT et FILS qui sera chargée de la réfection du Chemin du Plo.

8. Tarification entrées et location de l'Abbaye au 1^{er} janvier 2026

VOTE A L'UNANIMITE

Le tarif « visite dégustation » change de libellé au profit d'un tarif « individuel guidé « ouvert aux groupes de moins de 10 personnes et aux individuels participant aux visites commentées programmées. Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants au 1^{er} Janvier 2026.

Adulte plein tarif	6.00 €
Enfant plein tarif de 6 à 15 ans	2.00 €
Tarif réduit (PMR, demandeur d'emploi, étudiant, partenaires)	4.50 €
Groupes adultes en visite libre	4.00 €

Groupes adultes en visite guidée	6.00 €
Groupes enfants en visite libre	2.00 €
Groupes enfants en visite guidée	3.00 €
Ateliers enfants (visite incluse)	5.00 €
Ateliers adultes (visite incluse)	10.00 €
Individuel guidé (anciennement Visite dégustation)	7.00 €
Forfait Famille (2 adultes + 2 enfants)	14.00 €
Forfait Privilège	15.00 €
Tarif Journées Européennes du Patrimoine	4.00 €

9. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Contentieux Mauroux Immobilier : fin de la procédure, demande du remboursement des frais avocat
- ✓ Deux prix obtenus pour la place bénédictine : un au trophée des maires de l'Aude et un au trophée national des Architectes AMO (conférence presse aura lieu le 1 / 12 / 25 à 11h30 en Mairie)
- ✓ Opération Brioches AFDAIM : résultats 116 BRIOCHES vendues
- ✓ Opération Téléthon en cours, sapins de Noël écoles, chocolats écoles
- ✓ Conseil d'école : rapporteurs Katia RENAUD et Pascal LAZARO
- ✓ Vœux à la population : 23 Janvier 2026.

La Secrétaire de séance
Katia RENAUD

Le Maire
Jean-Louis CARBONNEL

